

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

-----  
EXTRAIT du Registre des Délibérations  
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON  
-----

**Séance du 16 décembre 2015**

**à laquelle étaient présents :**

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (12) Mme AVENA, M. BERTHIER, M. BOURGUIGNAT, Mme GAUTHIÉ, Mme GINDRE, Mme HERVIEU, M. JORROT, Mme LECOMTE-LEGRAND, Mme MIELLE, Mme TENENBAUM, Mme TROUWBORST, Mme VIAN.

Membres excusés représentés : (3) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), Mme AKPINAR-ISTIQUAM (représentée par M. BERTHIER), M. JASPART (représenté par Mme AVENA).

Membre excusé : (2) Mme MARTIN-GENDRE, Mme OBRIOT.

Date de convocation : 9 décembre 2015

**Délibération n° : 62-2015**

**Objet : Fonds Solidarité Eau - Convention partenariale entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Côte d'Or et le CCAS pour la mise à disposition de listings des minima sociaux**

En 2012, la Communauté de l'agglomération dijonnaise et Suez ont signé l'avenant n° 10 au Traité de Concession de distribution et de production d'eau potable qui prévoit la mise en place d'un Fonds de Solidarité. Son objectif est de permettre aux personnes économiquement fragiles d'honorer leurs factures d'eau.

Dans ce partenariat, il a été demandé au CCAS de la Ville de Dijon de coordonner le dispositif pour les dijonnais concernés.

Depuis cette date, chaque année, près de 1 900 personnes ont reçu une allocation de 50 € sous forme de « chèques de service » pour les aider à régler leurs factures d'eau. Ces bénéficiaires ont été identifiés comme percevant des ressources égales ou inférieures aux minima sociaux par le service de traitement de la facturation des prestations enfance/jeunesse de la Ville et le service de portage de repas à domicile du CCAS.

A partir de 2016, il est souhaité d'élargir ce dispositif à l'ensemble des dijonnais percevant les minima sociaux à savoir, le Revenu de Solidarité Active (RSA), l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) et le minimum vieillesse et de démultiplier l'impact financier en développant une démarche volontariste d'accompagnement à la réduction des charges.

Le dispositif prévoit ainsi deux axes :

– le premier proposant aux personnes ciblées d'adhérer à des actions d'information et de sensibilisation effectuées à domicile et ayant pour objectif d'aboutir à une réduction effective des factures d'eau et d'énergie (électricité, gaz). Trois visites seront programmées par le prestataire mandaté par le CCAS pour la mise en œuvre de cette opération, une pour réaliser un état des lieux, une pour faire un point d'étape et la dernière pour le bilan ;

– le deuxième permettant à ces bénéficiaires de solliciter également, en cas de difficultés vérifiées dans le cadre d'une évaluation socio-économique, une aide au paiement de leurs factures d'eau sur demande auprès du CCAS et suivant les modalités d'attribution intégrées dans le règlement intérieur des aides financières.

C'est pourquoi il est présenté un projet de convention entre la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Côte d'Or permettant à celle-ci de transmettre au CCAS les listings des allocataires bénéficiant du RSA et de l'AAH sous forme d'un fichier informatique contenant uniquement leurs noms et leur adresse postale.

Il sera présenté lors d'un prochain conseil d'administration deux conventions partenariales, la première entre la CARSAT et le CCAS pour les listings des dijonnais percevant le minimum vieillesse, la deuxième entre le partenaire qui assurera les actions de sensibilisation et le CCAS.

Aussi, les membres du conseil d'administration :

- valident le projet de convention joint à la présente délibération, portant sur la transmission de listings d'allocataires bénéficiant du RSA et de l'AAH ;
- autorisent le Président ou représentant légal à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale et à signer la convention et tous les documents qui s'y rapportent.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Finances : 1

Receveur Municipal : 2

Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur Général,



Fabrice CHATEL

**PUBLIÉ LE 17 DEC. 2015**

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

29 DEC. 2015

